

<p>Date de convocation :</p> <p>11/04/2022</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à C MOULIN), Pascal GOUY (pouvoir à P DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à JP GRANGE), Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Fanny MOURIER (pouvoir à T SABOT).

Madame Fabienne MANOHA a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Subvention OGEC 2022.

DCM 20220414-18

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif, il a été prévu une subvention de 94 370.52 € allouée à l'OGEC conformément à la convention d'aide à l'enseignement privé.

Ce montant est fixé suivant le nombre d'élèves de l'école privée domiciliés à Dunières (123) et le coût moyen de l'élève de l'école publique (767.24€).

Cette subvention est versée à trois dates différentes : juillet, septembre et décembre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour le montant de la subvention ;
- Autorise son règlement suivant l'échéancier précité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220414-DCM20220414_18-DE
 Reçu le 22/04/2022
 Publié le 22/04/2022